

Subject:

Amendment #3 - Annual Chemical Fume Hood Verification and Biological Safety Cabinet Certification (1000184882)

Please be advised that this Amendment #3 is hereby raised to answer questions raised as follows.

Question 1

I see that you list several standards for testing fume hoods. The Document 1 Amendment-2 indicates that not all fume hoods will require the tracer gas test. (full ASHRAE 110)

- a. Can you tell me the specific tests that are required to be performed when the tracer gas test is not required? (For example, CSA Z316.15-15 grades A-D require different tests to be able to say the unit meets each grade)
- b. What percentage of the fume hoods will require tracer gas testing (the full ASHRAE 110) and will these be done one at a time or can they be done in quantities?

Answer 1

- a. If using the CSA standard the testing would have to be the Periodic Site Test as these are units that are already in use (8.4.4). Using the Classification Table from A-D under 8.6.1, the contractor shall use Classification C as no further Tracer Gas testing will be done unless requested. Also note that most units are CAV and therefore won't require VAV testing.
- b. As long as all units pass like last year then no Tracer Gas testing will be required. Tracer Gas will only be used for investigative purposes when a fume hood can't be adjusted until it passes. Tracer Gas testing for new installations is usually done by the company contracted to install and test the unit when new and therefore will not be part of this contract.

Question 2

Are there specific times in the day when work must be performed?

Answer 2

Work may be done during daytime hours determined by the contractor's security clearance and access agreement. No overtime to be charged

Question 3

It mentions in Section 3 of the Financial Bid under M3 that technicians must be NEBB Certified for Fume Hood Testing as well as NSF Accredited for testing Biological Safety Cabinets. I don't believe there is any technician in Canada that has both accreditations. Would it be acceptable that the technician testing Fume Hoods (when performing testing on Biological Safety Cabinets) be NSF Accredited?

Answer 3

NEBB Certification is not mandatory but NEBB fume hood training can be used as proof of ASHRAE 110 proficiency. Proof of ASHRAE 110 proficiency from any recognized organization is acceptable for fume hood testing. Biological Safety Cabinets must be tested by NSF Accredited technicians.

Objet:

Modification no 3 - Vérification annuelle des hottes d'extraction des produits chimiques et certification des armoires de sécurité biologique (1000184882)

Veuillez noter que cette modification # 3 est soulevée pour répondre aux questions suivantes :

Question 1

Je vois que vous énumérez plusieurs normes pour tester les hottes. Le Document 1 Amendment-2 indique que toutes les hottes ne nécessitent pas l'essai du gaz traceur. (full ASHRAE 110)

- a. Pouvez-vous me dire quels tests spécifiques doivent être effectués lorsque l'essai de gaz traceur n'est pas requis? (Par exemple, les grades A à D de la norme CSA Z316.15-15 exigent des tests différents pour pouvoir dire que l'unité satisfait à chaque note)
- b. Quel pourcentage des hottes de laboratoire nécessitera un test de gaz traceur (l'ASHRAE 110 complet) et sera-t-il effectué un à la fois ou peut-il être fait en quantité?

Réponse 1

- a. Si vous utilisez la norme CSA, le test doit être le test périodique du site car il s'agit d'unités déjà utilisées (8.4.4). En utilisant le tableau de classification de A-D sous 8.6.1, l'entrepreneur doit utiliser la classification C, car aucun autre essai de gaz traceur ne sera effectué à moins d'une demande. Notez également que la plupart des unités sont CAV et ne nécessiteront donc pas de test VAV.
- b. Tant que toutes les unités passent comme l'année dernière, aucun test de gaz traceur ne sera requis. Le gaz traceur ne sera utilisé à des fins d'enquête que lorsqu'une hotte de laboratoire ne peut pas être réglée avant son passage. Le test du gaz traceur pour les nouvelles installations est généralement effectué par l'entreprise contractée pour installer et tester l'unité lorsqu'elle est neuve et ne fera donc pas partie de ce contrat.

Question 2

Y a-t-il des moments précis dans la journée où le travail doit être effectué?

Réponse 2

Le travail peut être effectué durant les heures normales de travail, déterminé par l'accord de sécurité et l'accord d'accès de l'entrepreneur. Aucune heure supplémentaire à facturer.

Question 3

Il mentionne à la section 3 de la soumission financière sous M3 que les techniciens doivent être certifiés NEBB pour les essais de capot de fumée ainsi que NSF accrédités pour tester les armoires de sécurité biologique. Je ne crois pas qu'il y ait un technicien au Canada qui possède les deux accréditations. Serait-il acceptable que le technicien qui vérifie les hottes aspirantes (lorsqu'il effectue des essais sur des armoires de sécurité biologique soit accrédité NSF?

Réponse 3

La certification NEBB n'est pas obligatoire, mais la formation NEBB peut être utilisée comme preuve de la compétence ASHRAE 110. La preuve de la compétence de l'ASHRAE 110 de toute organisation reconnue est acceptable pour les essais de hotte. Les Cabinets de Sécurité Biologique doivent être testés par des techniciens accrédités NSF.